



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lait et produits laitiers

Question écrite n° 1120

Texte de la question

M. Jean-Luc Prél attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des producteurs de lait face à une importante dégradation du marché des produits laitiers. Celle-ci se traduit par un réel effondrement des cours des produits industriels beurre poudre. La crise actuelle sur la viande bovine pénalisant déjà fortement les producteurs de lait, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de favoriser un rééquilibrage de la filière laitière.

Texte de la réponse

Alors que l'année 1996 a connu un fléchissement des prix pour les produits laitiers de base, 1997 a été marquée en France comme dans l'Union européenne par une amélioration d'ensemble des cours de ces produits. Ainsi les cours du beurre ont poursuivi une progression régulière, passant de 22,75 F/kg en septembre jusqu'à un plafond de 24,40 F/kg en décembre, montrant ainsi une fermeté certaine. Les cours de la poudre de lait entier ont été bien orientés, passant de 17 à 18 F/kg entre juillet et décembre 1997. Le marché de la poudre de lait écrémé est resté plus fragile entre mars et août ; il s'est toutefois amélioré en restant stable autour de 14 F/kg pour la poudre destinée à l'alimentation animale, jusqu'à fin 1997. L'augmentation des quantités de ces produits exportées par l'Union européenne en 1997 par rapport à l'année précédente, en particulier pour les poudres grasses avec environ 560 000 tonnes, explique en partie cet équilibre retrouvé. Le ministre chargé de l'agriculture suit de près l'évolution des marchés et a été amené à intervenir au cours de l'année passée pour que les mesures prises au plan communautaire induisent l'amélioration recherchée des marchés laitiers affaiblis en 1996.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prél](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1120

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2333

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1007